

Luc BROUSSY

**Dix mesures
pour adapter la
société française
au vieillissement**

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements



d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, Paris, 2014

ISBN 978-2-10-070595-5

Photo de couverture : © Galina Barskaya, fotolia.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

<i>Avant-propos. Du rapport Broussy à la loi Delaunay...</i>	V
<i>Membres de la mission</i>	XIII
<i>Remerciements</i>	XV
<i>Préambule. Voir plus loin, voir plus large</i>	XVII
<i>Introduction. L'adaptation, c'est maintenant !</i>	1
1. Adapter les logements : la condition du maintien à domicile	11
2. Le quartier : le lien social au cœur du vieillissement	45
3. Une ville pour toutes les générations	69
4. Transports et mobilité : la condition de l'autonomie	85
5. La France et ses territoires face au défi du vieillissement	101
6. Croissance, consommation, épargne, emploi	119
7. Gérontechnologies : pour une vraie filière industrielle française	137
8. La personne âgée, élément essentiel de la famille et des politiques familiales	153
9. Droits, discriminations, représentations	177
10. Gouvernance et accès du citoyen : instaurer la logique du guichet unique	205

Avant-propos

Du rapport Broussy à la loi Delaunay...

LE 11 MARS 2013, je remettais au Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, un rapport de 202 pages intitulé « *Adaptation de la société française au vieillissement de la population : France, année zéro* ».

Un mot sur ce titre d'abord. Il ne signifiait évidemment en rien que nous passions avec ce rapport « de l'ombre à la lumière » et qu'avant lui nous en étions au degré « zéro » de la connaissance et de l'action. Bien au contraire : les quatre mois passés à écouter, à compiler, à lire, à rechercher des données pour rédiger ce rapport m'ont montré à quel point, dans tous les domaines, des travaux et des réflexions remarquables avaient été menés sans avoir été exploités de façon optimale par les pouvoirs publics. J'ai eu pour ma part le privilège de tomber au bon moment : en attaquant la rédaction de ce rapport, je savais que le Gouvernement avait la ferme intention de proposer au Parlement un projet de loi et que mes réflexions ne termineraient pas toutes dans un tiroir.

GENÈSE D'UN RAPPORT

L'histoire commence en mars 2012. Dirigé par Marisol Touraine, le pôle social de la campagne de François Hollande planche dans un Bureau

de l'Assemblée nationale sur la question de la dépendance. Là, avec celle qui deviendra ministre des Affaires sociales et de la Santé, mais aussi avec Jean-Marie Le Guen, Jérôme Guedj, Charlotte Brun et toute une série de jeunes plumes qui iront ensuite peupler les cabinets ministériels, nous avons fait le pari que notre candidat, François Hollande, ne devait pas proposer une loi « sur la dépendance » et moins encore une loi sur « le 5^e risque ». Et ce pour deux raisons essentielles :

- d'abord parce que nous venions de vivre un quinquennat qui avait débuté en 2007 par la promesse de Nicolas Sarkozy d'instaurer un 5^e risque et qui s'était conclu en 2011 par l'abandon brutal de toute velléité de réforme au grand dam d'une grande dame, Roselyne Bachelot, qui avait pourtant atterri rue de Grenelle fin 2010 dans l'unique perspective de porter « sa » loi sur la prise en charge des personnes âgées. Pas question dès lors pour nous de tout miser sur une loi nécessitant quelques milliards d'euros quand nous savions déjà pertinemment que la situation économique et budgétaire ne nous permettrait pas de les mobiliser rapidement ;
- ensuite parce qu'il nous paraissait que la perte d'autonomie n'était qu'un des défis posés à la société par le phénomène du vieillissement de la population et qu'une loi traitant uniquement de l'aspect sanitaire et médico-social ne serait pas à la hauteur de l'enjeu.

Rapidement, Marisol Touraine donne son « feu vert » et le candidat Hollande fait sien cette idée même si, de fait, la question du « vieillissement » n'apparaîtra jamais dans cette campagne présidentielle comme un enjeu visible, tous candidats confondus. Mais peu importe : l'arbitrage a été rendu et nous savons qu'en cas de victoire, la ligne est fixée.

Après le 6 mai 2012, le Gouvernement Ayrault I confirme Marisol Touraine comme ministre des Affaires sociales et de la Santé assistée d'une ministre déléguée aux Personnes âgées et à la dépendance, Michèle Delaunay, députée de la Gironde, surtout connue pour avoir été aux législatives de 2007 la « tombeuse de Juppé » à Bordeaux. Peu savent que cette médecin est passionnée par la question de l'âge et que, discrètement, elle occupe depuis quelques années déjà la fonction de vice-présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale en charge de... « la politique des âges ». Le Gouvernement Ayrault II la confirme à ce poste même si elle obtient entre temps que, dans l'intitulé de son ministère, « dépendance » soit remplacé par « autonomie ».

Mi-juillet, je suis reçu successivement par Hayet Zeggar, conseillère action sociale à l'Élysée et par Cécile Courrèges, conseillère « social et santé » à Matignon qui doivent désormais lancer le grand chantier de la loi d'adaptation. Elles ont besoin que quelqu'un débroussaille le sujet.

Je suis volontaire tant j'ai envie de donner corps à cette réforme que je porte depuis des années. On tope là. Reste à obtenir l'accord de la ministre déléguée qui non seulement le donnera mais me présentera même les choses comme si l'idée venait d'elle. Preuve que c'était donc une bonne idée.

D'octobre 2012 à janvier 2013, je rédigeai donc les 200 pages que vous pourrez lire ci-après. Je le fais d'abord en m'entourant d'experts que j'apprécie (Pierre-Henri Tavoillot, philosophe, Serge Guérin, sociologue, le Pr Gérard-François Dumont, géo-démographe, Marie-Catherine Beaudoux, chargée du Laboratoire des mobilités chez Veolia-Transdev, Frédérique Lahaye, directrice du logement et de l'habitat à la Ville de Paris, Martin Vial, directeur général d'Europ-Assistance, Hélène Xuan, économiste à Paris-Dauphine et Alain Franco, médecin gériatre) et qui m'alimenteront au fil de la rédaction de leurs réflexions.

Je décide également, vu le peu de temps qui m'est imparti, de m'exonérer de recevoir l'ensemble des organisations dites représentatives ou des experts auto-proclamés dont les discours souvent convenus et parfois conservateurs n'amèneront rien de nouveau. Il y a deux sortes de rapports : ceux où on demande au rapporteur de faire la synthèse de ce que pensent les autres et d'établir ainsi des propositions équilibrées, fruit d'un compromis ; puis, ceux où l'auteur écrit et propose ce qu'il pense. J'ai clairement choisi cette seconde option m'attirant ultérieurement les foudres de certains de ceux dont je n'aurais pas pris l'avis...

Fin janvier, le rapport est bouclé et livré, à peu près dans les temps, à la Ministre. Mais le Premier Ministre, pour marquer la solennité de son engagement dans cette cause, souhaite que le rapport lui soit remis directement. Le lundi 11 mars vers 10h30, Jean-Pierre Aquino, Martine Pinville, auteurs tous les deux de deux autres rapports sur la prévention et sur les comparaisons internationales et moi-même remettons donc au Premier Ministre les fruits de notre travail. Et autant le dire : la solennité du moment, le sentiment du travail accompli ont créé, pour mes collègues rapporteurs et pour moi-même, un instant de fierté de bonheur et de gravité mélangés. Vers 12h30, nous sortons du bureau du Premier Ministre. Nous croisons un huissier qui apporte l'édition du jour du *Monde*. À la une, s'étale en gros le titre suivant : « Personnes âgées dépendantes : la France sommée de combler son retard ». « Trois rapports soulignent l'urgence d'une politique pour les très âgés, au-delà de son seul financement » précise le quotidien su soir. Bingo ! Le message est passé.

LE SERVICE APRÈS-VENTE OU LE SUCRE DANS LE CAFÉ

Aussitôt, l'accueil de mon rapport par la presse s'avère positif même si de nombreux articles soulignent qu'il n'apporte aucune réponse au financement de la dépendance (et pour cause puisque ce n'était en rien le sujet ici). Mais la grande leçon du « service après-vente » que je vais entamer pendant 6 mois pour présenter mes propositions, c'est l'extrême diversité des acteurs qui vont s'emparer de ces problématiques. La question du vieillissement va alors prendre la forme du sucre dans le café : on ne le voit pas... mais il est partout !

Comment aurais-je pu ainsi penser être un jour l'invité du congrès de la Fédération des Ascenseurs !? Pourtant, la question des ascenseurs est en lien direct avec le vieillissement des locataires du parc HLM. Aurais-je imaginé, moi, le spécialiste de vieux et des maisons de retraite, être applaudi par une assemblée générale de la Fédération AIDES lors d'une « conférence de consensus communautaire sur le vieillissement des personnes vivant avec le VIH », sujet que j'aborde brièvement dans mon rapport ? Mais j'ai pu aussi m'exprimer un matin devant 150 professionnels de l'action sociale au conseil général de l'Ardèche tandis que l'après-midi même 200 retraités de Bourg-de-Péage dans la Drôme m'écoutaient développer mes propositions sur l'adaptation du logement et de la ville. J'aurais développé les conclusions de ce rapport devant les cadres de la BPCE (Banque Populaire-Caisse d'Épargne) comme devant les militants de l'ADESSA, grande fédération de professionnels associatifs de l'aide à domicile. Devant les professionnels de la santé réunis à Caen un soir par l'ARS Basse-Normandie comme devant les gestionnaires de patrimoine immobilier réunis par Cerenicimo à la Baule. Devant les syndicalistes retraités de la CFDT ou de Force Ouvrière comme devant des travailleurs sociaux réunis en journée de formation à Bouvines dans le Nord.

La première phase du pari était tenue : la société dans ses différentes composantes semblait faire sienne ce défi de l'adaptation au vieillissement. Jusqu'au personnel politique puisque le médiatique député PS, Jérôme Guedj, publiait en octobre 2013 un *Plaidoyer pour les Vieux*, développant des idées proches du présent rapport puisque nous échangeons ensemble sur ces sujets depuis des années en toute complicité.

Restait désormais à ce que ce rapport ne soit pas... un rapport de plus et ne débouche bien, comme il était convenu sur une loi.

UN RAPPORT DE PLUS ?

Le 25 janvier 2013, devant le Congrès de l'UNIOPSS réuni à Lille, le Président de la République annonçait un projet de loi pour la fin de l'année 2013. À quelques semaines près, le pari aura été tenu puisque le Premier Ministre a dévoilé le 12 février 2014 les grandes lignes de ce projet de loi lors d'un déplacement à Angers avant que ses ministres, Marisol Touraine et Michèle Delaunay, n'en livrent, le même jour, les détails devant le Conseil économique social et environnemental. Adopté en Conseil des Ministres en avril 2014, le projet de loi fera l'objet d'un débat au Parlement avant et après l'été pour une application au 1^{er} janvier 2015.

Un projet de loi qui prend une forme particulière depuis qu'il a été décidé d'en faire, à l'instar de la loi sur la refondation de l'École, une « loi d'orientation et de programmation ». Ce qui emporte une conséquence concrète : la loi est composée de deux textes. Le premier texte est un texte de loi classique, enfilade les uns après les autres d'articles de loi arides... 71 au total dans la version initiale présentée en février 2014. Le second texte est présenté sous forme d'un « rapport annexé » de 53 pages, véritable document politique et colonne vertébrale de la loi. C'est là que figurent les grandes orientations qui n'auront pas forcément besoin de traduction législative pour entrer dans les faits.

À ce stade, le sentiment de l'auteur du rapport que vous vous apprêtez à lire est... de n'avoir pas travaillé pour rien. Car à l'évidence, le Gouvernement s'est largement inspiré des constats et des propositions que nous avons remises au Premier Ministre un an auparavant.

D'abord, la loi prend clairement le parti d'avoir cette vision transversale qui était tant souhaitée par les différents acteurs. Ce ne devait pas être une « petite loi sanitaire et médico-sociale » mais une grande loi sociétale : le projet du gouvernement en a la dimension. Elle aborde la question du logement, de l'urbanisme, de la mobilité, de la prévention, des droits, de la citoyenneté ou encore de la gouvernance.

Ensuite, le projet de loi reprend quelques propositions que je m'étais permis de formuler.

Il met en place la politique d'adaptation des logements dont la France a besoin et en fait une priorité politique. Pas de maintien à domicile possible sans logement adapté : le message est clairement traduit dans la loi. Un projet de loi qui indique que la ville de demain se construisant aujourd'hui, la dimension du vieillissement devait être prise en compte dans les documents d'urbanisme et notamment dans les programmes locaux de l'habitat (PLH). Un projet de loi qui instaure, comme je le propose dans le rapport, une Conférence nationale des bailleurs sociaux permettant au logement social de répondre au défi du vieillissement des

locataires. Un projet de loi qui reprend aussi à son compte le transfert possible aux descendants du bénéfice du crédit d'impôt de 25 % réservé jusqu'ici aux seuls propriétaires âgés : les enfants pourront donc demain financer plus facilement l'adaptation du logement de leur parent. Un projet de loi qui évoque enfin sous le vocable de « diagnostic autonomie » l'idée que je traduisais dans ce rapport sous la forme d'un « diagnostic habitat-mobilité ».

Heureux de retrouver aussi dans ce projet de loi les idées que je défendais en matière de gouvernance : une CNSA renforcée, un site internet national, portail unique à l'attention des personnes âgées et de leurs familles, des maisons départementales de l'autonomie qui pourront, à terme, devenir le guichet unique de la perte d'autonomie dans les départements et la création des Comités départementaux de solidarité pour l'autonomie (devenus dans la loi Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie), instances où l'ensemble des partis prenantes à la problématique de la perte d'autonomie et de l'adaptation au vieillissement pourront se coordonner et faire entendre leurs voix.

Fier enfin d'avoir pu mettre en exergue dans mon rapport cette *silver economy* à laquelle pourtant je ne fais jamais référence explicitement. Ce terme, c'est Michèle Delaunay qui l'a mis en avant avec le formidable succès que l'on sait depuis. Mon rapport se contentait d'expliquer que le vieillissement, au-delà d'être une charge ou un coût pour la société, devait d'abord et avant tout être envisagé comme une formidable opportunité en termes de croissance et d'emplois. De ce point de vue, le présent rapport a servi de catalyseur avant que Michèle Delaunay et Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, nous prouvent que le volontarisme en politique avait encore un sens. Car en quelques mois seulement, l'État a impulsé un mouvement en quatre temps : création en avril 2013 de la filière industrielle *silver economy* ; installation en juillet d'un Comité national de filière ; conclusion en décembre 2013 d'un Contrat de filière, véritable cahier des charges de ce nouveau secteur économique ; développement depuis le début 2014 de filières régionales en Basse-Normandie, en Midi-Pyrénées et en Aquitaine.

Cette *silver economy* ne peut en aucun cas se résumer au simple calcul opportun d'industriels à l'affût de profits à court terme. Elle symbolise au contraire l'envie des pouvoirs publics, des collectivités locales, des professionnels de l'action sociale et des industriels de travailler ensemble en ayant une vision renouvelée de la question du vieillissement et des opportunités qu'elle recèle en termes économiques certes mais aussi en termes de bien-être, de lien social et d'aménagement des territoires.

Évidemment, quelques propositions iconoclastes de mon rapport n'ont pas (encore ?) été reprises. Je ne désespère pas, pourtant, que le législateur

s'intéresse aux « plates-formes de quartier », projet que je trouvais un peu plus ambitieux que le simple replâtrage des logements-foyers que propose le projet de loi. Je ne me résigne pas non plus à ce que le législateur fasse l'impasse sur la suppression de l'obligation alimentaire en matière d'aide sociale à l'hébergement, système désuet et injuste socialement. Et je continue à penser qu'une Agence nationale des technologies de l'autonomie demeure indispensable pour que la *silver economy* bénéficie d'un pilote clairement identifié.

Alors un rapport pour rien ? Et bien, non. Pas cette fois ! C'est aussi pour cela que je remercie du fond du cœur les éditions Dunod de publier, un an après, le texte intégral de ce rapport dont je pense maintenant, avec le recul, qu'il fera date. Il est un peu présomptueux de parler ainsi de sa propre production. Mais une fois de plus, j'ai eu la chance de publier ces réflexions à un moment opportun. À un moment où la réflexion de notre société et de ses acteurs, sociaux comme politiques, arrivait à maturité. À un moment, surtout, où les pouvoirs publics décidaient de graver dans le marbre législatif des idées qui couraient depuis un moment comme des canards sans tête.

Aujourd'hui, l'adaptation de notre société au vieillissement de la population n'est pas seulement l'objet d'une loi. Elle est aussi au cœur de nos vies quotidiennes. Et elle est aussi maintenant l'objet ...de l'ouvrage que voici.

Goussainville, le 18 février 2014
Luc BROUSSY

Membres de la mission

Luc BROUSSY

Conseiller général du Val d'Oise, maire-adjoint de Goussainville et suppléant du député de la 9^e circonscription du Val d'Oise, Luc Broussy a été par ailleurs conseiller « personnes âgées » dans l'équipe nationale de campagne de François Hollande et délégué national du PS aux personnes âgées (2000-2008) auprès de Marisol Touraine et de Pascal Terrasse.

Assistant en charge des questions sociales au siège du PS auprès de Jean Claude Boulard de 1989 à 1992, il devient chargé de mission au Cabinet de René Teulade, ministre des Affaires sociales et de l'intégration, en charge des dossiers européens et internationaux, de 1992 à 1993, date à laquelle il prend la direction du SICOM, le Service d'information et de communication du ministère des Affaires sociales et de la santé.

De 1993 à 2001, il est délégué général de l'UNEPPA (Union nationale des établissements privés pour personnes âgées) avant de devenir délégué général du SYNERPA (Syndicat national des Ehpad privés) de 2001 à 2005.

Il fonde par ailleurs une société de presse, EHPA Presse, qui publie le *Mensuel des maisons de retraite*, le *Journal du médecin coordonnateur* et le *Journal du Domicile* ainsi qu'une société de conseil et de formation, EHPA Conseil. En 2003, il crée l'*Executive Master* de « Politiques gérontologiques » à Sciences-Po Paris qu'il dirige depuis. En 2008, il est vice-président de la Commission sociale de l'Assemblée des départements de France avant de devenir en 2011 conseiller spécial du Président de l'ADF en charge de la perte d'autonomie.

Martin VIAL est directeur général d'Europ Assistance. Ancien élève de l'Essec et de l'ENSPTT, il a été directeur général puis président de La Poste, conseiller-maître à la Cour des Comptes en 2002 avant de devenir, en 2003, directeur général du Groupe Europ Assistance. Il est l'auteur en 2008 de *La Care Revolution : l'homme au cœur de la révolution mondiale*.

Frédérique LAHAYE est directrice du logement et de l'habitat à la mairie de Paris. Elle a été secrétaire nationale puis vice-présidente de la Confédération

générale du logement, avant d'être, de 1992 à 1998, chargée de mission à l'ANIL. Elle a été conseillère technique Habitat à l'UNIOPSS de 1998 à 1999 puis directrice des affaires juridiques de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) de 2001 à 2006. Elle a ensuite intégré le cabinet du maire de Paris comme conseillère technique chargée du logement et du conseil du patrimoine avant, en 2012, de devenir directrice du logement et de l'habitat à la mairie de Paris.

Pierre-Henri TAVOILLOT est un philosophe, professeur à Paris-IV Sorbonne et président du Collège de Philosophie. Il a été l'auteur en 2006 d'un ouvrage intitulé *Pour une nouvelle politique des âges de la vie* puis a publié en 2007 *Philosophie des âges de la vie*.

Hélène XUAN, économiste, directrice de la Chaire « *Transitions Démographiques, transitions économiques* » à Paris-Dauphine, auteur de *Vivre un siècle*, éd. Descartes & Co.

Marie-Catherine BEAUDOUX a créé en 2008 le Laboratoire des mobilités au sein du groupe Véolia-Transdev. Ce Laboratoire prend en compte notamment le vieillissement de la population pour répondre aux enjeux de mobilité et de transports de demain. Préalablement, chez Thalès ou Kéolis, elle avait déjà été en lien régulier avec le monde des collectivités locales.

Gérard-François DUMONT est géographe et démographe, professeur à la Sorbonne. Il est le directeur de la revue *Population & Avenir*. Il fut, avec Alfred Sauvy, le co-auteur en 1979 de *La France ridée*. Et a publié en 2006 un ouvrage intitulé *Les territoires face au vieillissement*. Il est notamment l'inventeur du concept de « gérontocroissance ».

Dr Alain FRANCO, professeur de gériatrie au CHU de Nice, a été président du Centre national Référence santé à domicile et autonomie (CNR-SDA) de 2009 à 2012 et président de la Société Française des technologies pour l'autonomie et de gérontechnologie (SFTAG) avant de devenir président de l'International Society of Gerontechnology. Il est l'auteur du rapport *Vivre chez soi* publié en 2010.

Serge GUERIN, sociologue, spécialiste des seniors. Auteur de plusieurs ouvrages dont *L'invention des seniors* (2007), *Habitat social et vieillissement* (2008) et *La nouvelle société des seniors* (2011).

Remerciements

Ces pages consistant à remercier toutes celles et tous ceux, qui ont permis et inspiré ce rapport, sont à l'évidence les plus agréables à rédiger.

Je veux d'abord remercier Michèle DELAUNAY de sa confiance.

Je veux remercier mes « maîtres », ceux qui m'ont transmis, très jeune, leur passion pour les questions sociales : Michel YAHIEL, Pascal BEAU, Claude PIGEMENT, Jacques SALVATOR, Jean-Claude BOULARD, Claude EVIN, Jean-Martin COHEN-SOLAL, Philippe COSTE et Gilles JOHANET notamment.

Je veux remercier mes amis Jérôme GUEDJ, Pascal TERRASSE, Charlotte BRUN, Danielle HOFFMAN-RISPAL et Éric LAJARGE tant nous nous enrichissons depuis des années de nos dialogues et réflexions mutuelles sur ces sujets.

Je veux citer ici les responsables politiques, peu nombreux, de gauche comme de droite, qui ont fait de l'aide aux personnes âgées un des viatiques de leur engagement politique : Paulette GUINCHARD, Yves DAUDIGNY, Patrick KANNER, Bérangère POLETTI, René TEULADE et « mes amis de 20 ans », Roselyne BACHELOT et Denis JACQUAT.

Ce rapport doit beaucoup à toutes celles et tous ceux que j'ai côtoyés durant plus d'une décennie dans le monde professionnel du grand âge : Jean-Marie VETEL, Pierre JAMET, Jean-François BAUDURET, Fabienne DUBUISSON, Denis PIVETEAU, Didier SAPY, Isabelle MILLET, David CAUSSE, Murielle JAMOT, Alain VILLEZ, Pascal CHAMPVERT, Claudy JARRY, Théodore AMARANTINIS, Daniel ZIELINSKI... et un souvenir plein de gratitude à Maurice BONNET et Geneviève LAROQUE.

Un salut particulier au SYNERPA que j'ai dirigé pendant 13 ans, à sa déléguée générale Florence ARNAIZ-MAUME et à tous ces responsables de groupes privés qui ont tant fait, aux côtés du secteur public et associatif, pour la modernisation du secteur des maisons de retraite en France et en Europe.

Une mention spéciale à l'équipe de l'Assemblée des départements de France, son président, Claudy LEBRETON et son technicien hors-pair, Jean-Pierre HARDY avec lesquels nous avons imaginé une refonte du système de tarification de l'aide à domicile ou une modernisation des CODERPA.

Un salut à toute l'équipe de l'*Executive Master* de « Politiques Gérontologiques » de Sciences Po Paris que j'anime depuis 10 ans et qui reçoit chaque année des personnes de tous horizons qui ont pour passion la connaissance de la personne âgée.

Un grand merci à toute mon équipe d'EHPA Presse & Conseil et à Valérie LESPEZ, rédactrice en chef du *Mensuel des Maisons de retraite*, du *Journal du Médecin Coordonnateur*.

À Olivier FERRAND qui m'a permis en 2011 de publier un rapport sur la prise en charge de la dépendance pour le compte de la Fondation Terra Nova et dont le souvenir reste à jamais gravé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont côtoyé.

Aux Goussainvillois et Lupariens qui me nourrissent chaque jour de leurs témoignages et de leurs réflexions.

À Marisol TOURAINÉ pour la confiance qu'elle m'accorde depuis si longtemps.

À mon père pour sa relecture.

À Elsa MAAREK... qui, elle seule, sait vraiment pourquoi.

Préambule

Voir plus loin, voir plus large

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

MADAME LA MINISTRE DÉLÉGUÉE, chère Michèle Delaunay,

Vous avez souhaité, en septembre dernier, me confier une mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population¹.

Au printemps dernier, alors que le Président de la République n'était encore que candidat, il avait en effet lancé l'idée d'une « loi-cadre sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population ». Il avait ainsi souhaité que la réflexion ne se limite pas à la seule question, certes essentielle, de la prise en charge de la perte d'autonomie. Mais que, cette fois, l'allongement de la durée de la vie puisse être appréhendé dans toutes ses dimensions.

Vous connaissez le proverbe chinois : « *quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt* ». À la société française de jouer désormais le rôle... du sage.

1. Je remercie particulièrement Pierre-Henri Travoillot, Martin Vial, le Pr Dumont et Éric Lajarge pour avoir collaboré à cette introduction.

IL S'AGIT, AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DE VOIR LOIN

Dans le cadre de nos institutions, seul un engagement solennel du Président de la République permet de voir loin. Car s'il est un sujet dont la juste appréhension dépasse nécessairement le cadre d'un quinquennat, c'est bien celui de l'évolution de notre démographie.

Il est grand temps que la France prenne la mesure des enjeux posés par la très forte croissance à venir de sa population âgée. Le vieillissement est un postulat. La question n'est pas de savoir si la France doit ou pas vieillir... Sa population, à l'évidence, va globalement vieillir. La question consiste tout simplement à savoir si cette chance que représente l'allongement de la durée de vie en bonne santé va se transformer en catastrophe potentielle ou en autant d'opportunités positives.

Or, l'évolution démographique constitue à l'évidence une bonne nouvelle à titre individuel et collectif.

Pour les individus, faut-il rappeler à quel point les gains d'espérance de vie ont constitué un des plus grands progrès du XX^e siècle ? Alfred Sauvy, le prédisait déjà dans ces termes :

« Le vieillissement de la population sera le fait social le plus important de la seconde moitié du XX^e siècle. »

On a connu en un siècle un quasi-doublement de l'espérance de vie sous le coup d'un double phénomène successif : un « vieillissement par le bas » consistant en la réduction drastique voire la quasi-disparition de la mortalité infantile suivi d'un « vieillissement par le haut », phénomène décrivant l'allongement de la durée de la vie après 60 ans. C'est ainsi que l'espérance de vie moyenne dans notre pays est passée de 47 ans en 1900 à 80 ans aujourd'hui. Si le XX^e siècle aura été celui de l'explosion de la population mondiale et des gains d'espérance de vie, le XXI^e siècle sera celui du vieillissement.

Peut-être faut-il préciser que l'espérance de vie en 2010 en Afghanistan ou au Mozambique dépasse à peine 40 ans² pour mieux considérer le privilège que connaissent depuis des décennies les populations des pays occidentaux.

Sur le plan mondial, le vieillissement est à l'évidence une des données essentielles du développement durable de la planète. Le développement durable, ce n'est pas seulement la pollution, les arbres et les manchots sur la banquise. Le développement durable, c'est aussi la façon dont notre

2. Gilles Pilson, INED, Revue *Population & Société*, n° 458, juillet 2009.

planète va être capable de gérer la croissance de la population et plus encore son vieillissement. Entre aujourd'hui et 2050, les « plus de 60 ans » devraient passer dans les pays développés d'environ 20 % à 33 % de la population totale. Dans le même temps, cette proportion évoluera, dans les pays en voie de développement, de 8 % à 20 %. Certains pays émergents vont ainsi connaître en 50 ans le vieillissement que la France a mis plus d'un siècle à amortir. Pis ! Nos sociétés occidentales se sont enrichies avant de vieillir alors que les pays en voie de développement vont vieillir avant de s'enrichir. L'Europe a construit son État-Providence dans la seconde moitié du XX^e siècle. Et même si celui-ci est en crise, il demeure en capacité de financer les soins, les retraites et, en partie, la dépendance. À l'inverse³, la question peut légitimement se poser de savoir comment la Chine, sans système organisé de prise en charge du grand âge, va gérer l'avenir. Un avenir où les chinois de plus de 80 ans vont passer de 11 millions en 2000 à 30 millions en 2025... et à 98 millions en 2050 !

Dans le contexte européen, la France est dans une position enviable. « Il n'y a de richesse que d'hommes » expliquait déjà au XVI^e siècle Jean Bodin. Aujourd'hui, notre pays, grâce à l'alliance d'un taux élevé de natalité et des gains d'espérance de vie, sera un des rares pays d'Europe à voir sa population augmenter d'ici 2050. L'Europe vieillit en maigrissant. La France, phénomène exceptionnel, vieillit en grossissant. Au point que la Commission Européenne⁴ estime que les courbes des populations française et allemande se croiseront en 2045 autour de 70 millions d'habitants et qu'en 2060, la France comptera 7 millions d'habitants de plus que l'Allemagne (73 contre 66).

Le 13 novembre dernier, le Président de la République, lors de sa conférence de presse, a déclaré :

« Je ne prépare pas le sort d'une prochaine élection, je prépare le sort d'une future génération. »

C'est exactement la vision dont la France a besoin dans le domaine de l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population. Sur ce sujet, la France a commencé à prendre du retard par rapport à d'autres pays. Le Japon, face à un vieillissement autrement plus accéléré que le nôtre, a déjà introduit depuis longtemps dans ses politiques publiques l'anticipation de ce phénomène. L'Allemagne, qui connaît aussi une

3. « *Le vieillissement de la population dans le monde* » par Jacques Dupâquier, grand démographe disparu en 2010 et... valdoisien émérite.

4. "The 2012 ageing report", *European Economy* 2/1012.

situation démographique inquiétante, a non seulement créé une assurance-dépendance mais a mené une politique ambitieuse de sensibilisation de ses entreprises au vieillissement démographique. Quant à la Grande-Bretagne, elle a, avec le plan de Gordon Brown en 2008 (*Lifetime Homes, Lifetime Neighbourhoods*) et celui de David Cameron en 2011 (*Laying the Foundations*) lancé une vaste stratégie globale, ambitieuse et interministérielle portant sur l'adaptation du logement et de l'urbanisme mais aussi sur la simplification de l'information en direction des personnes âgées et de leurs familles.

En France en 2013, un sursaut est désormais urgent et indispensable pour que l'allongement de la durée de la vie soit vécu comme ce qu'il est vraiment : un extraordinaire progrès de civilisation.

IL S'AGIT, AVEC LE GOUVERNEMENT, DE VOIR PLUS LARGE

Mais la force de cette mission, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, est d'avoir pu mesurer à quel point son caractère « interministériel » était essentiel.

Car c'est la société tout entière qui doit désormais prendre la mesure du défi qui se pose à elle. À l'évidence, le sujet du vieillissement ne peut rester une affaire de spécialistes. À l'évidence, il ne peut plus être cantonné à une simple question sanitaire ou médico-sociale. Pour que le Gouvernement soit en mesure de répondre à ces défis multiples et variés, il est crucial que tous les ministres concernés puissent se mobiliser fortement.

Alors, oui M. le Premier Ministre, M^{me} la Ministre, le projet de loi que vous porterez, sera l'occasion d'aller voir :

M^{me} Cécile Duflot, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires pour lui dire que l'adaptation des logements est une condition *sine qua non* à une politique effective de maintien à domicile des personnes âgées. Le chantier, ici, est vaste et ambitieux. Comme est essentiel de mesurer et d'anticiper la façon dont le vieillissement va façonner, demain, de façon très diverse les territoires de la République.

M^{me} Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, car l'économie numérique constitue une réelle opportunité pour faciliter demain la prise en charge des personnes âgées fragiles comme pour encourager de nouvelles formes de liens sociaux afin de rompre contre ce fléau que constitue l'isolement social des personnes âgées.

M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, car il existe en France un vrai potentiel pour créer une filière industrielle